



(11) **EP 3 208 399 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:  
**14.03.2018 Bulletin 2018/11**

(51) Int Cl.:  
**E04B 2/30 (2006.01) E04B 1/41 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **17154565.0**

(22) Date de dépôt: **03.02.2017**

(54) **DISPOSITIF POUR ANCRER UN MUR DE DOUBLAGE À UN MUR PORTEUR**

VORRICHTUNG ZUM VERANKERN EINER VERKLEIDUNGSMAUER AN EINER TRAGENDEN MAUER

DEVICE FOR ANCHORING A LINING WALL TO A BEARING WALL

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **19.02.2016 FR 1651385**

(43) Date de publication de la demande:  
**23.08.2017 Bulletin 2017/34**

(73) Titulaire: **Ateliers LR Etanco**  
**78230 Le Pecq (FR)**

(72) Inventeurs:  
• **LEROY, Alain**  
**78820 Juziers (FR)**

• **TOLLERET, Philippe**  
**95550 Bessancourt (FR)**

(74) Mandataire: **Mazabraud, Xavier**  
**Cabinet Moutard**  
**35, rue de la Paroisse**  
**BP 20513**  
**78005 Versailles Cedex (FR)**

(56) Documents cités:  
**WO-A1-2016/023804 CN-Y- 2 360 479**  
**DE-A1- 19 745 992 FR-A- 989 155**  
**US-A- 1 548 214 US-E- R E15 979**

**EP 3 208 399 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** La présente invention se rapporte au domaine du doublage de murs extérieurs de bâtiments, notamment dans le cas d'un double mur, c'est-à-dire d'un cas où un mur porteur est doublé d'un mur de briques, ces murs étant séparés d'un espace vide ou rempli d'un isolant thermique. De tels murs de briques servent généralement d'habillage pour les murs extérieurs d'un bâtiment. L'invention se rapporte plus particulièrement à des murs construits sans mortier. Le document EP2831347 décrit un tel procédé.

**[0002]** Un tel mur de briques n'est généralement pas auto-stable, notamment s'il est de grande hauteur, par exemple sur plusieurs étages ; il doit être ancré dans le mur porteur. Les documents WO2016023804A, US1548214A décrivent un dispositif pour ancrer un mur avec un mur porteur. L'invention a pour but de proposer un dispositif pour ancrer un tel mur de briques assemblées sans mortier avec un mur porteur.

**[0003]** Pour atteindre son but, l'invention propose un dispositif pour ancrer un mur de doublage à un mur porteur constituant ensemble un double-mur, dans lequel :

- le mur porteur comprend un premier logement d'ancrage ;
- le mur d'habillage comprend des briques maintenues entre elles par des inserts munis d'au moins un deuxième logement d'ancrage ;

ledit dispositif d'ancrage comprend une ancre pour venir en prise avec le premier logement et une entretoise, reliée à cette ancre par une première extrémité, une deuxième extrémité de l'entretoise étant prévue pour venir en prise avec le deuxième logement.

**[0004]** Le premier logement d'ancrage peut être une rainure en forme de « T », de préférence verticale, débouchant par une zone étroite sur une face avant du mur porteur et comprenant une zone élargie, à l'arrière de la zone étroite, l'ancre comprenant un corps pouvant prendre une première position dans laquelle il peut être introduit dans la zone élargie en passant par la zone étroite et une deuxième position, dans laquelle il est prisonnier de la zone élargie.

**[0005]** L'ancre est en taule pliée, le corps ayant une forme de « C » et cette ancre comprenant en outre deux pattes s'étendant en vis-à-vis l'une de l'autre, chacune à partir d'un bord respectif du « C », les pattes comprenant des moyens pour y fixer la première extrémité de l'entretoise. Ces moyens de fixation de la première extrémité de l'entretoise comprennent deux trous, chacun formé en vis-à-vis de l'autre dans une patte respective, à distance du bord, les pattes étant prévues pour être élastiquement rapprochées l'une de l'autre, de sorte que, lorsque les trous sont sensiblement coaxiaux, la première extrémité de l'entretoise peut y être introduite, l'ancre étant conçue de sorte que lesdites pattes tendent à s'éloigner élastiquement l'une de l'autre jusqu'à ce que les

bords des trous s'arcbutent sur la première extrémité de l'entretoise, l'entretoise et l'ancre étant ainsi maintenues en prise réciproque.

**[0006]** L'entretoise comprend avantageusement trois tronçons sensiblement rectilignes :

- un tronçon central ;
- un tronçon formant la première extrémité de l'entretoise, plié sensiblement à 90° par rapport au tronçon central ; et,
- un tronçon formant la deuxième extrémité de l'entretoise, plié sensiblement à 90° par rapport au tronçon central, s'étendant selon une direction opposée à celle de la première extrémité.

**[0007]** L'entretoise est avantageusement formée à partir d'un fil de section sensiblement constante, de préférence de section circulaire.

**[0008]** L'invention porte aussi sur un procédé de construction utilisant un dispositif d'ancrage selon l'invention.

**[0009]** Plusieurs modes d'exécution de l'invention seront décrits ci-après, à titre d'exemples non limitatifs, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en élévation d'un double mur comprenant un dispositif selon l'invention pour ancrer un mur de doublage sur un mur porteur ;
- la figure 2 est une vue de dessus du côté porteur du double mur de la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue en perspective d'une ancre pour le dispositif de la figure 1 ;
- la figure 4 est une vue en perspective illustrant l'ancrage du dispositif dans le mur porteur ; et,
- la figure 5 est une vue en élévation et en coupe illustrant l'ancrage du dispositif dans le mur de doublage.

**[0010]** Dans l'exemple illustré à la figure 1, un double mur comprend un mur porteur 1, un mur de doublage 2 et un dispositif 3 pour ancrer le doublage 2 sur le mur porteur 1.

**[0011]** Le mur porteur 1 comprend des blocs 4 de béton aggloméré emboîtés les uns dans les autres. Un tel bloc 4 est partiellement représenté aux figures 1, 2 et 4. Ce bloc 4 comprend, sur toute sa hauteur, une rainure 6 verticale de section sensiblement constante en forme de « T ». La rainure 6 est ouverte sur une face avant 7 du bloc 4, en vis-à-vis du doublage 2. Depuis la face avant 7, la rainure comprend une zone étroite 61 de largeur sensiblement constante L61 qui s'étend vers l'arrière sur une distance D61, jusqu'à une zone élargie, de largeur L62, et de profondeur D62.

**[0012]** Comme particulièrement illustré à la figure 5, le doublage 2 est constitué d'un empilage de briques 11 et d'inserts 12, sensiblement symétrique par rapport à un plan vertical P2 perpendiculaire au plan des figures 1 et 5. Dans l'exemple illustré, les briques 11 sont en terre cuite et les inserts 12 sont en un matériau plastique. Cha-

que l'insert 12 est prévu pour s'encliqueter sur un insert disposé en dessous de lui, puis pour être habillé par une brique 11 du doublage 2. Les inserts, emboîtés entre eux, forment une ossature pour le doublage 2, les briques constituant un habillage pour cette ossature.

**[0013]** Chaque insert comprend une base 13 et deux éperons 14, s'étendant verticalement vers le haut, depuis la base 13. Pour chaque insert 12, seul l'un des éperons est visible, l'autre étant masqué par celui qui est visible. Le sommet de chaque éperon 14 comprend des premiers moyens de prises 16 et sous chaque éperon sont disposés des deuxièmes moyens de prises 17. Les premiers moyens de prises 16 d'un insert 12 sont prévus pour venir s'encliqueter dans les deuxièmes moyens de prises 17 d'un insert disposé immédiatement au-dessus.

**[0014]** De préférence, les inserts sont disposés en quinconce, c'est-à-dire que sur un même insert d'un rang de briques inférieur, viennent s'encliqueter deux inserts d'un rang de briques supérieur, chacun des deux inserts du rang supérieur venant en prise avec un éperon respectif de l'insert du rang inférieur.

**[0015]** Chaque insert comprend un rang de logements 18 cylindriques verticaux, disposés selon deux rangs horizontaux, parallèles au plan de symétrie P2.

**[0016]** Le dispositif d'ancrage 3 comprend une ancre 21 et une entrecroise en forme de tige 22.

**[0017]** Comme particulièrement illustré à la figure 2, dans l'exemple illustré, l'ancre est réalisée en tôle pliée, symétriquement relativement à un plan P21H ; elle est aussi symétrique relativement à un plan P21V, perpendiculaire au plan P21H, à la figure 1, le plan P21V est confondu avec le plan de la figure.

**[0018]** L'ancre comprend un corps 23 et deux extrémités s'étendant depuis le corps, en forme de pattes 24 se faisant vis-à-vis, de part et d'autre du plan de symétrie P21H. Le corps a une section, dans le plan P21V sensiblement rectangulaire, en forme de « C », chacune des pattes 24 s'étendant depuis un bord 26 respectif du « C ». Chacune des pattes 24 est percée d'un trou traversant 27, en vis-à-vis du trou de l'autre patte, à distance du bord 26 respectif.

**[0019]** Le corps 23 a une épaisseur E23, mesurée parallèlement aux deux plans de symétrie P21H et P21V, inférieure à la profondeur D62 de la zone élargie 62 de la rainure 6 ( $E23 < D62$ ). Le corps a en outre une largeur L23, mesurée perpendiculairement au plan P21V, inférieure à la largeur L62 de la zone élargie 62 de la rainure 6 et supérieure à la largeur de L61 de la zone étroite 61 de la rainure 6 ( $L61 < L23 < L62$ ). De plus, le corps a une hauteur H23, mesurée perpendiculairement au plan P21H, inférieure à la largeur L61 de la zone étroite 61 de la rainure 6 ( $H23 < L61$ ). Les dimensions de l'ancre sont prévues pour qu'il y ait du jeu autour de l'ancre lorsqu'elle est dans la rainure.

**[0020]** Ainsi, le corps de l'ancre ne peut être introduit frontalement dans la rainure 6 que si son plan P21H est sensiblement vertical et perpendiculaire à la face avant 7 du bloc 4. Lorsque l'ancre est introduite puis redressée

de sorte que le plan P21H est sensiblement horizontal, l'ancre ne peut plus en être retirée frontalement ; elle assure ainsi sa fonction d'ancrage dans la rainure 6. Dans cette position, les pattes 24 s'étendent en direction

5

du doublage 2.  
**[0021]** La tige 22 est de section circulaire sensiblement constante ; elle comprend deux tronçons d'extrémité 31, 33 et un tronçon central 32. Chacun des tronçons d'extrémité est plié à 90° relativement au tronçon central, de sorte que lorsque l'un s'étend vers le haut depuis le tronçon central, l'autre s'étend vers le bas depuis le tronçon central.

10

**[0022]** Les trous 27 de l'ancre 21 et la tige 3 sont prévus pour que lorsque les pattes sont élastiquement rapprochées l'une de l'autre, de sorte que les trous 27 sont sensiblement coaxiaux, une première extrémité 31 de la tige puisse y être introduite. L'ancre 21 est conçue de sorte que les pattes tendent à s'éloigner élastiquement l'une de l'autre jusqu'à ce que les bords des trous 27 viennent s'arc-bouter sur la tige ; la tige 22 et l'ancre 21 sont ainsi maintenues en prise réciproque, constituant ensemble le dispositif d'ancrage 3. La première extrémité 31 de la tige conserve néanmoins une possibilité de rotation dans les trous 27.

15

20

**[0023]** Lorsque le dispositif d'ancrage 3 est en prise dans la rainure 6, il peut y rester immobilisé, par arc-boutement de l'ancre 21 dans la partie élargie 62 de la rainure 6.

25

**[0024]** Comme illustré à la figure 5, les logements 18 cylindriques verticaux sont prévus pour y recevoir, de façon ajustée, la deuxième extrémité 33 de la tige 22, tournée vers le bas.

30

**[0025]** Le jeu autour de l'ancre 21 dans la rainure 6 et la possibilité de rotation pour la première extrémité 31 de la tige dans les trous 27, permet d'orienter la tige 22, de façon à pouvoir positionner la deuxième extrémité 33 dans le logement 18 le mieux adapté, de préférence le plus proche, perpendiculairement à la face 7.

35

**[0026]** Chaque brique 11 comprend un évidement intérieur 40. Cet évidement comprend une zone basse 41 débouchant vers le bas et destinée à envelopper au moins partiellement la base d'un insert 12 respectif et deux cheminées 42, dont une seule est visible sur la coupe de la figure 5, chacune débouchant à la fois dans la zone basse et sur la face supérieure 43 de la brique 11. Chacune des cheminées 42 est prévue pour y recevoir, de préférence de façon sensiblement ajustée, un éperon 14 respectif. La brique 11 comprend en outre une échancre 44 réalisée dans une paroi de la zone de base 41, pour permettre le passage de la tige 22.

45

50

**[0027]** Ainsi, tel qu'illustré à la figure 5, un procédé de construction utilisant un dispositif d'ancrage 3 selon l'invention comprend les étapes suivantes :

55

- sur un précédent rang de briques 11 et d'inserts 12, disposer de préférence en quinconce un nouveau rang d'inserts ; puis,
- après avoir ancré un dispositif d'ancrage 3 dans une

rainure 6 selon le procédé précédemment décrit, introduire la deuxième extrémité 33 du dispositif 3 ; puis,

- recouvrir le nouveau rang d'inserts 12 d'un nouveau rang de briques 11.

**[0028]** Le nombre de dispositifs d'ancrage par mètre carré de double-mur est choisi pour assurer une bonne tenue du doublage 2.

**[0029]** Bien sûr, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation préférés qui viennent d'être décrits mais, au contraire, l'invention est définie par les revendications qui suivent.

**[0030]** Il apparaîtra en effet à l'homme de l'art que diverses modifications peuvent être apportées aux modes de réalisation décrits ci-dessus, à la lumière de l'enseignement qui vient de lui être divulgué.

**[0031]** Ainsi, les termes de « bloc » et « brique » utilisés dans la précédente description ne sont pas limitatifs, les matériaux constituant chacun des deux pouvant résulter d'un choix esthétique et/ou technique spécifique. Ainsi, les blocs et les briques peuvent être, notamment, les uns comme les autres, de béton aggloméré, de terre cuite, de silico-calcaire ou de bois.

**[0032]** Dans les inserts, une rainure peut remplacer plusieurs logements d'ancrage cylindriques. Dans ce cas, l'extrémité correspondante de l'entretoise peut être plate :

- elle peut avoir une forme de disque, ce qui permet une orientation indifférente de cette extrémité,
- elle peut avoir la forme d'une patte repliée.

**[0033]** De même, l'entretoise peut ne pas être cylindrique ou même de section constante, notamment elle peut être en tôle pliée. Elle peut être métallique, de préférence en acier et inoxydable.

## Revendications

1. Dispositif (3) pour ancrer un mur de doublage (2) à un mur porteur (1) constituant ensemble un double-mur (1, 2), dans lequel :

- ledit mur porteur (1) comprend un premier logement d'ancrage (6) ;
- ledit mur d'habillage comprend des briques (11) maintenues entre elles par des inserts (12) munis d'au moins un deuxième logement d'ancrage (18) ;

ledit dispositif d'ancrage (3) comprenant une ancre (21) pour venir en prise avec ledit premier logement (6) et une entretoise, reliée à ladite ancre (21) par une première extrémité (31), une deuxième extrémité (33) de ladite entretoise étant prévue pour venir en prise avec ledit deuxième logement (18), caracté-

térisé en ce que l'ancre (21) est en tôle pliée, le corps (23) ayant une forme de « C », l'ancre (21) comprenant en outre deux pattes (24) s'étendant en vis-à-vis l'une de l'autre, chacune à partir d'un bord respectif (26) dudit « C », lesdites pattes (24) comprenant deux trous (27), chacun formé en vis-à-vis de l'autre dans une patte (24) respective, à distance du bord (26).

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le premier logement d'ancrage (6) est une rainure en forme de « T », de préférence verticale, débouchant par une zone étroite (61) sur une face avant (7) du mur porteur (1) et comprenant une zone élargie (62), à l'arrière de ladite zone étroite, l'ancre (21) comprenant un corps (23) pouvant prendre une première position dans laquelle il peut être introduit dans ladite zone élargie en passant par ladite zone étroite et une deuxième position, dans laquelle il est prisonnier de ladite zone élargie.

3. Dispositif selon l'une des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les pattes (24) sont prévues pour être élastiquement rapprochées l'une de l'autre, de sorte que, lorsque les trous (27) sont sensiblement coaxiaux, la première extrémité de l'entretoise (22) peut y être introduite, l'ancre (21) étant conçue de sorte que lesdites pattes (24) tendent à s'éloigner élastiquement l'une de l'autre jusqu'à ce que les bords desdits trous (27) s'arcbutent sur ladite première extrémité de ladite entretoise (22), l'entretoise (22) et l'ancre (21) étant ainsi maintenues en prise réciproque.

4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'entretoise (22) comprend trois tronçons sensiblement rectilignes :

- un tronçon central (32) ;
- un tronçon (31) formant la première extrémité de ladite entretoise (22), plié sensiblement à 90° par rapport au tronçon central (32) ; et,
- un tronçon (32) formant la deuxième extrémité de ladite entretoise (22), plié sensiblement à 90° par rapport au tronçon central (32), s'étendant selon une direction opposée à celle de ladite première extrémité.

5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que l'entretoise (22) est formée à partir d'un fil de section sensiblement constante, de préférence de section circulaire.

6. Procédé pour construire un double-mur (1, 2), caractérisé en ce qu'il utilise un dispositif d'ancrage (3) selon l'une des revendications 1 à 6.

## Patentansprüche

1. Vorrichtung (3) zum Verankern einer Verkleidungsmauer (2) an einer tragenden Mauer (1), die zusammen eine Doppelmauer (1, 2) bilden, wobei:

- die tragende Mauer (1) eine erste Verankerungsaufnahme (6) aufweist;
- die Verkleidungsmauer Ziegel (11) aufweist, die untereinander durch Einsätze (12) gehalten werden, die mit mindestens einer zweiten Verankerungsaufnahme (18) versehen sind;

wobei die Vorrichtung zum Verankern (3) einen Anker (21), um mit der ersten Aufnahme (6) in Eingriff zu kommen, und ein Zwischenstück aufweist, das mit dem Anker (21) durch ein erstes Ende (31) verbunden ist, wobei ein zweites Ende (33) des Zwischenstücks vorgesehen ist, um mit der zweiten Aufnahme (18) in Eingriff zu kommen, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Anker (21) aus Winkelblech ist, wobei der Körper (23) eine "C"-Form aufweist, wobei der Anker (21) ferner zwei Laschen (24) aufweist, die sich einander gegenüberliegend jeweils von einem jeweiligen Rand (26) des "C" erstrecken, wobei die Laschen (24) zwei Löcher (27) aufweisen, die jeweils einander gegenüberliegend in einer jeweiligen Lasche (24) von dem Rand (26) beabstandet gebildet sind.

2. Vorrichtung nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die erste Verankerungsaufnahme (6) eine "T"-förmige, vorzugsweise vertikale Rille ist, die durch einen schmalen Bereich (61) auf einer vorderen Fläche (7) der tragenden Mauer (1) mündet und hinten im schmalen Bereich einen erweiterten Bereich (62) aufweist, wobei der Anker (21) einen Körper (23) aufweist, der eine erste Position, in der er in den erweiterten Bereich eingeführt werden kann, indem er durch den schmalen Bereich durchgeht, und eine zweite Position einnehmen kann, in der er von dem erweiterten Bereich gefangen gehalten wird.
3. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 und 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Laschen (24) vorgesehen sind, um einander elastisch derart genährt zu werden, dass, wenn die Löcher (27) im Wesentlichen koaxial sind, das erste Ende des Zwischenstücks (22) darin eingeführt werden kann, wobei der Anker (21) derart gestaltet ist, dass die Laschen (24) dazu neigen, sich elastisch voneinander zu entfernen, bis sich die Ränder der Löcher (27) auf das erste Ende des Zwischenstücks (22) stützen, wobei der Abstandshalter (22) und der Anker (21) somit in gegenseitigem Eingriff gehalten werden.
4. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **da-**

**durch gekennzeichnet, dass** das Zwischenstück (22) drei im Wesentlichen geradlinige Abschnitte aufweist:

- einen zentralen Abschnitt (32),
- einen Abschnitt (31), der das erste Ende des Zwischenstücks (22) bildet, der im Wesentlichen um 90° in Bezug auf den zentralen Abschnitt (32) gebogen ist, und
- einen Abschnitt (32), der das zweite Ende des Zwischenstücks (22) bildet, der im Wesentlichen um 90° in Bezug auf den zentralen Abschnitt (32) gebogen ist, der sich in einer entgegengesetzten Richtung zu jener des ersten Endes erstreckt.

5. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Zwischenstück (22) aus einem Draht mit im Wesentlichen konstantem Querschnitt, vorzugsweise mit kreisförmigem Querschnitt, gebildet ist.
6. Verfahren zum Erstellen einer Doppelmauer (1, 2) **dadurch gekennzeichnet, dass** es eine Vorrichtung zum Verankern (3) nach einem der Ansprüche 1 bis 6 verwendet.

## Claims

1. Device (3) for anchoring a lining wall (2) to a bearing wall (1) jointly constituting a double wall (1, 2), wherein:
- said bearing wall (1) comprises a first anchor housing (6);
  - said cladding wall comprises bricks (11) held together by inserts (12) provided with at least one second anchor housing (18);
- said anchoring device (3) comprising an anchor (21) for coming into contact with said first housing (6) and a spacer, connected to said anchor (21) via a first end (31), a second end (33) of said spacer being intended to come into contact with said second housing (18), **characterised in that** the anchor (21) is made of folded sheet metal, the body (23) having a "C"-shape, the anchor (21) further comprising two lugs (24) extending opposite one another, each from a respective edge (26) of said "C", said lugs (24) comprising two holes (27), each formed opposite the other in a respective lug (24), away from the edge (26).
2. Device according to claim 1, **characterised in that** the first anchor housing (6) is a "T"-shaped groove, preferably vertical, opening out into a narrow area (61) on a front side (7) of the bearing wall (1) and

comprising a widened area (62), to the rear of said narrow area, the anchor (21) comprising a body (23) capable of taking on a first position wherein it can be inserted into said widened area by passing through said narrow area and a second position wherein it is trapped inside said widened area. 5

3. Device according to either claim 1 or claim 2, **characterised in that** the lugs (24) are made to be elastically brought closer to one another, such that, when the holes (27) are substantially coaxial, the first end of the spacer (22) can be inserted therein, the anchor (21) being designed such that said lugs (24) tend to elastically move away from one another until the edges of said holes (27) abut against said first end of said spacer (22), the spacer (22) and the anchor (21) thus reciprocally holding each other in place. 10 15

4. Device according to one of claims 1 to 3, **characterised in that** the spacer (22) comprises three substantially rectilinear portions: 20

- a central portion (32);
- a portion (31) forming the first end of said spacer (22), substantially bent at 90° relative to the central portion (32); and 25
- a portion (32) forming the second end of said spacer (22), substantially bent at 90° relative to the central portion (32), extending in a direction opposite that of said first end. 30

5. Device according to one of claims 1 to 4, **characterised in that** the spacer (22) is formed from a wire with a substantially constant section, preferably with a circular section. 35

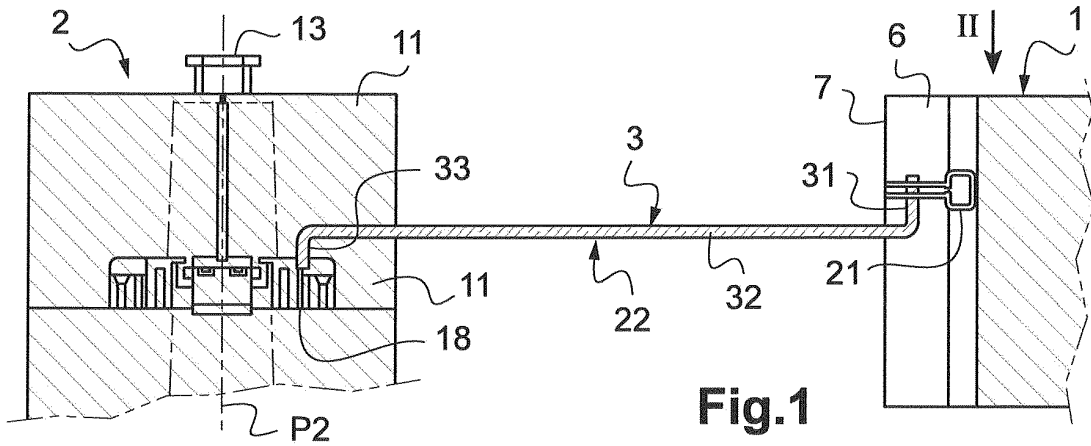
6. Method for building a double wall (1, 2), **characterised in that** it uses an anchoring device (3) according to one of claims 1 to 6. 40

40

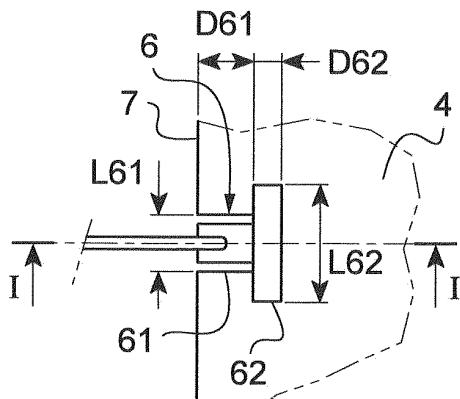
45

50

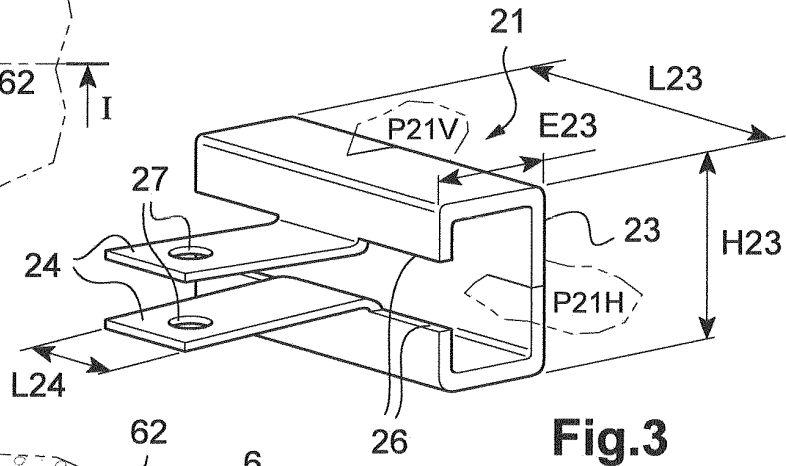
55



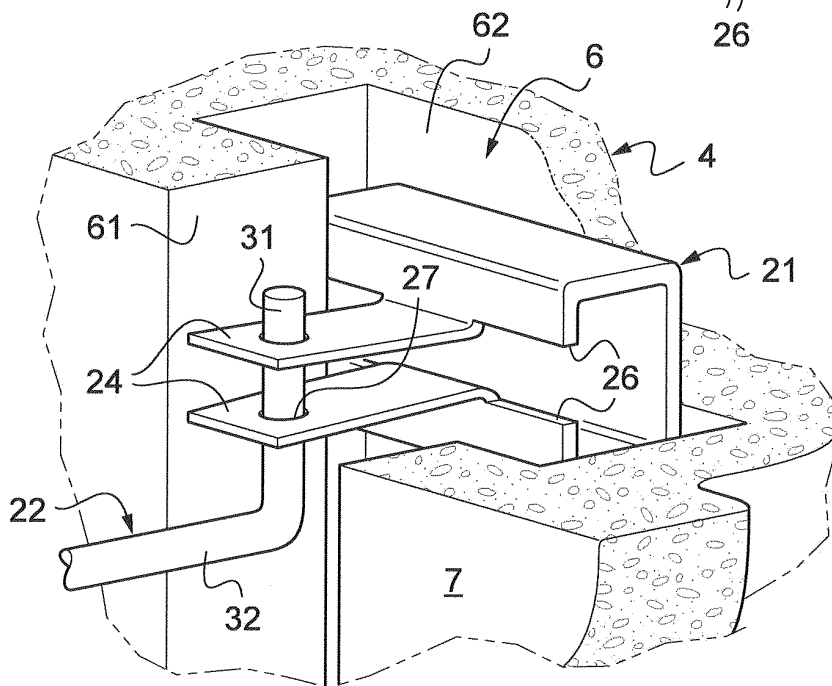
**Fig.1**



**Fig.2**

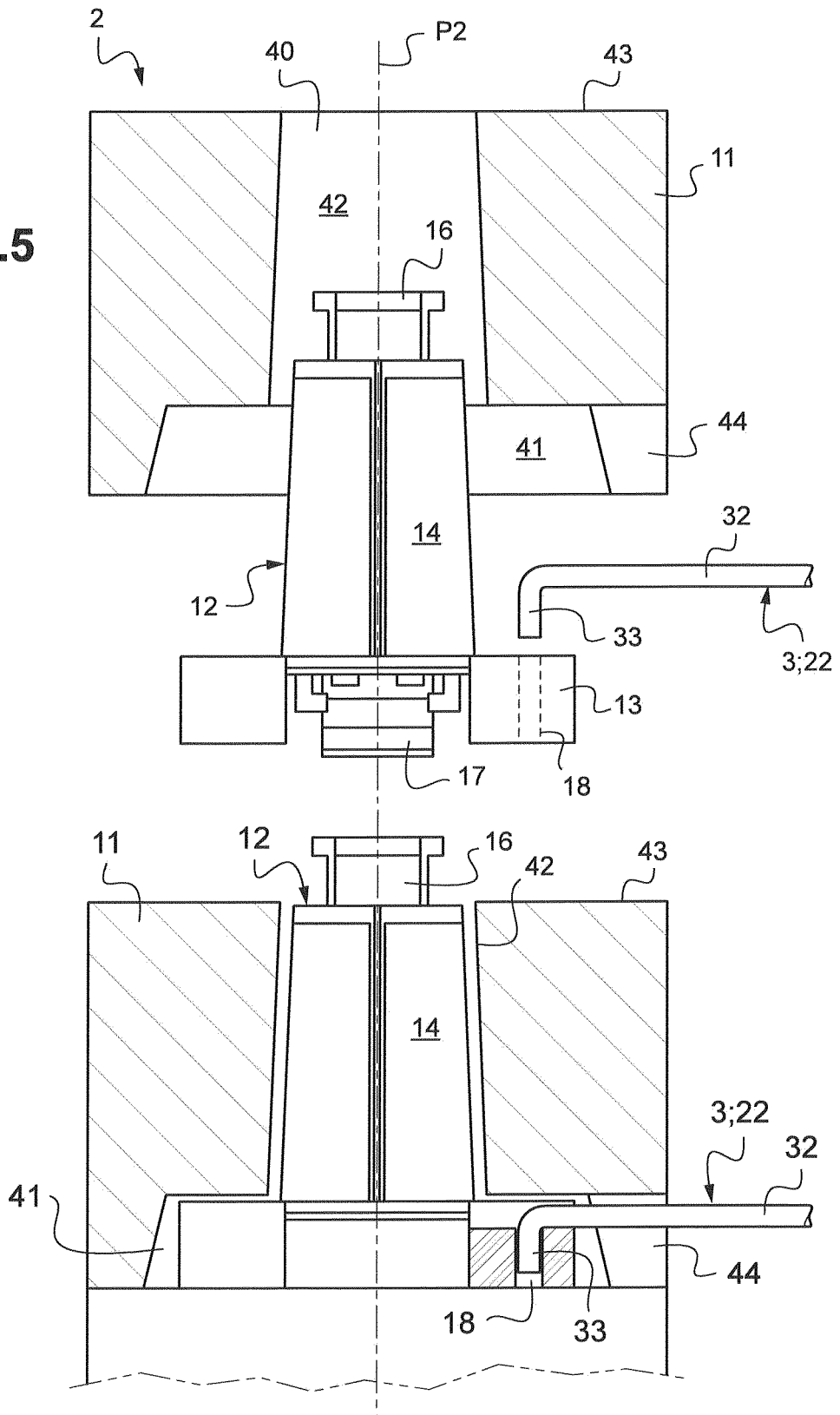


**Fig.3**



**Fig.4**

Fig.5



**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- EP 2831347 A [0001]
- WO 2016023804 A [0002]
- US 1548214 A [0002]